

doté cet évêché, et pensant que peut-être les évêques seraient, par suite des invasions des Sarrasins, obligés de s'expatrier, il donna à cet évêché, dans le bourg de Clamecy, qui était situé dans le comté de Nevers, une église et un hôpital avec des rentes. La sage prévoyance du comte de Nevers ne fut malheureusement point trompée. Au commencement du XIII^e siècle, l'évêque de Bethléem était obligé de prendre sa résidence à Clamecy, la Palestine étant retombée entre les mains des infidèles... A partir de ce moment il y a toute une série d'évêques de Bethléem résidant en France qui étaient nommés par le comte de Nevers, comme patron, mais dont la confirmation, sans préjudice des bulles, devait être demandée au roi de France. Ces évêques n'avaient pour toute juridiction que l'hôpital de Clamecy et la chapelle de la sainte Vierge qui lui était annexée. Ils n'avaient point d'autre territoire et le clergé de France supportait avec peine qu'ils exerçassent les offices pontificaux et les autres privilèges de leur charge épiscopale. Pour terminer toutes les controverses, il en vint même à cette résolution de donner à l'évêque de Bethléem une somme annuelle à condition qu'il promettait de ne point faire d'acte épiscopal. L'évêque accepta, et comme les rois de France lui avaient donné rang à la cour, c'est à Paris ou à Versailles qu'il résidait.

— Cet évêché fut supprimé au Concordat, ou mieux, ce n'est point le siège titulaire de Bethléem qui fut supprimé, mais l'hôpital et la chapelle de Clamecy qui lui avaient été unis. Le dernier prélat, Duranti Lironcourt, qui avait émigré en Angleterre ne voulut point donner sa démission en 1801 sous le prétexte que le pape n'avait point le droit de supprimer son évêché ! Le titre resta vacant depuis, mais en 1840, à la date du 3 juillet, un bref de Grégoire XVI, voulant honorer l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Valais, unissait *in perpetuum* ce siège à l'abbaye de telle sorte que l'abbé canoniquement élu

devenait par là que de la conf. Aucune réclamation. 1889, Mgr Pacca avait joui de ce mois de mai de faire opposition de Bethléem, de Nevers en siècles. La Commission d'avoir à répondre qu'elle put se faire valoir son était illusoire, le diocèse de Nevers que Bethléem le diocèse d'Auxois. Nevers, il appartenait. Nevers n'avait dans sa juridiction. L'évêché avait été. Le XVI^e était un docteur, unissait ce titre, à l'abbaye de Saint-Maurice. La démission dans ce sens. Le siège a été sacré.

— La S. Congrégation du 6 août 1909, des collèges ecclésiastiques, relevaient cette constitution de dépendance. Les diocèses du Centre